

# **SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023**

Annexe nº B2023-87-SEDIFau procès-verbal

Objet: Avenant nº 1 à la convention de fourniture d'eau potable de secours du quartier Triage à Villeneuve-Saint-Georges

## LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en sa partie législative, les articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le contrat de délégation de service public de l'eau pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable passé entre le SEDIF et Veolia Eau d'Ile-de-France SNC,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu la délibération nº 2010-40 du Comité du 21 octobre 2010 fixant les tarifs de vente d'eau en gros à des tiers,

Vu la convention de fourniture d'eau potable de secours du quartier Triage à Villeneuve-Saint-Georges conclue le 17 juin 2020 entre le SEDIF et son opérateur d'une part, et l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre, la ville de Villeneuve-Saint-Georges et leur opérateur d'autre part,

Considérant la nécessité de prolonger d'un an la convention de fourniture d'eau potable de secours, de remplacer la société Suez Eau France par la Régie des eaux de la Seine et de l'Orge en charge de la distribution de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024 à Villeneuve-Saint-Georges, et de mettre à jour les coordonnées de l'annexe III,

Vu le projet d'avenant nº 1 établi à cet effet,

A l'unanimité,

# DELIBERE

Article 1

approuve l'avenant n° 1 à la convention de fourniture d'eau potable de secours du quartier Triage à Villeneuve-Saint-Georges entre le SEDIF et son opérateur d'une part, et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la commune de Villeneuve-Saint-Georges et leur opérateur d'autre part, qui entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties,

Article 2

autorise la signature de l'avenant ainsi que celle de tous les documents afférents.

Certifiée exécutoire la présente délibération publiée sur le site internet du SEDIF et transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris le : 1 2 DEC. 2023

Pour le Président et par délégation,

L'attachée hors classe

S. CHICOISNE

Le Président

André SANTHYI Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



LM/ 140650

#### **BUREAU DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023**



Le vendredi 8 décembre 2023 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Îlede-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 30 novembre 2023.

### **ETAIENT PRESENTS:**

- M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
- M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
- M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
- M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
- M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
- M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
- M. EON, Vice-président, déléqué titulaire de Méry-sur-Oise,
- M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

#### **ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR:**

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée

# **ABSENTS-EXCUSES**

M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,

Mme FRANCLET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,

M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol,

M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris

Et a participé monsieur Hervé MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### Le Bureau:

- a désigné Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*